

SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2017

**OJ N°7 - AMENAGEMENT ET HABITAT.
PLANIFICATION – AUTORISATIONS DROIT DES SOLS.
COMMUNE DE SAINT JEAN DE LUZ - APPROBATION DE LA MODIFICATION N°9 DU
PLAN LOCAL D'URBANISME (PÔLE TERRITORIAL SUD PAYS BASQUE).**

Date de la convocation : 15 septembre 2017

Nombre de conseillers en exercice : 233

Président de séance : Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque

PRESENTS :

AGUERGARAY Léonie, ALÇUGARAT Christian, ALZURI Emmanuel (jusqu'à l'OJ N°52), ANCHORDOQUY Jean-Michel, APEÇARENA Jean-Pierre, ARCOUET Serge, ARRABIT Bernard, ARROSSAGARAY Pierre, BACHO Sauveur, BARANTHOL Jean-Marc, BARETS Claude représenté par MAITIA Jean-Pierre, BAUDRY Paul (jusqu'à l'OJ N°47), BEGUE Catherine (jusqu'à l'OJ N°61), BEGUERIE Adrien, BÉHOTÉGUY Maïder représentée par DIRIBARNE Lionel (jusqu'à OJ N°51), BELLEAU Gabriel, BERARD Marc, BERGÉ Mathieu (à compter de l'OJ N°16), BERLAN Simone, BERRA Jean-Michel, BERTHET André (jusqu'à l'OJ N°46), BETBEDER Lucien, BICAIN Jean-Michel (jusqu'à l'OJ N°35), BIDART Jean-Paul, BIDEGARAY Barthélémy, BISAUTA Martine, BLEUZE Anthony (jusqu'à l'OJ N°55), BONZOM Jean-Marc, BOSCO Dominique, BRAU-BOIRIE Françoise, BRISSON Max, JOUGLEUX Bernadette, BUSSIRON Jean-Yves représenté par POUYANNE Raymond, BUTORI Nicole, CACHENAUT Bernard, CAPDEVIELLE Colette, CARPENTIER Vincent, CARRICABURU Jean, CARRICART Pierre, CARRIQUE Renée, CASABONNE Bernard, CASET Jean-Louis représenté par POYDESSUS Dominique, CASTAGNEDE Jocelyne, CASTAING Alain, CASTEL Sophie, CAZALIS Christelle, CHANGALA André, CHASSERIAUD Patrick, CLAVERIE Peio, CURUTCHARRY Antton représenté par COSCARAT Jean-Michel, DAGORRET François représenté par DETCHEGARAY Valérie, DALLEMANE Michel, DARASPE Daniel, DARRASSE Nicole (jusqu'à l'OJ N°66), DE CORAL Odile, DE LARA Manuel, DE PAREDES Xavier, DELGUE Jean-Pierre, DELGUE Lucien représenté par HARISTOY Marie-Claire, DENDARIETA Michel (jusqu'à l'OJ N°25), DEQUEKER Valérie, DESTIZON Patrick, DEVEZE Christian, DOYHENART Jean-Jacques, DUHART Agnès, DUHART Peyuco, DURRUTY Sylvie, ECENARRO Kotte, ELGOYHEN Monique, ELGUE Martin (jusqu'à l'OJ N°61), ELHORGA-DARGAINS Gaxuxa, ELISSALDE Philippe, ELIZALDE Iker, ERDOZAINCY-ETCHART Christine, ERGUY Chantal, ERREÇARRET Anicet, ETCHART Jean-Louis, ETCHEBER Pierre, ETCHEBERRY Jean-Jacques, ETCHEBEST Michel, ETCHEGARAY Jean-René, ETCHEMENDY Jean, ETCHEPARE Philippe, ETCHETO Henri (à compter de l'OJ N°7 et jusqu'à l'OJ N°53), ETCHEVERRY Maialen, ETCHEVERRY Michel, EXILARD Pascale, EYHERABIDE Pierre, FIESCHI Pierre, FONTAINE Arnaud, FOURNIER Jean-Louis représenté par PEYREBLANQUE Pascal, GALANT Jean-Michel représenté par ETCHENIQUE Philippe, GALLOIS Françoise, GAMOY Roger représenté par ITURBURUA Jean-Paul, GASTAMBIDE Arño, GAVILAN Francis, GETTENPORCHE Claudine, GONZALEZ Francis, GOYHENEIX Joseph (jusqu'à l'OJ N°52), GUILLEMOTONIA Pierre (jusqu'à l'OJ N°53), HACALA Germaine, HAYE Ghislaine, HIALLE Sylvie, HIRIART Michel (jusqu'à l'OJ N°50), HIRIGOYEN Roland, IBARLOZA Iñaki, IBARRA Michel, IDIART Alphonse représenté par LHOSMOT Jean-Bernard, IDIARTEGARAY-PUYOU Jeanne, IHIDOY Sébastien (jusqu'à l'OJ N°51), INCHAUSPÉ Henry (jusqu'à l'OJ N°51), IPUTCHA Jean-Marie, IRIART Alain (jusqu'à l'OJ N°60), IRIART Jean-Claude, IRIART Jean-Pierre, IRIGOIN Jean-Pierre (jusqu'à

l'OJ N°63), IRUMÉ Jacques (jusqu'à l'OJ N°61), IRUMÉ Jean-Michel (jusqu'à l'OJ N°61), ITHURRALDE Éric, JOCOU Pascal (jusqu'à l'OJ N°13), JONCOHALSA Christian, KEHRIG-COTTENÇON Chantal, LABORDE-LAVIGNETTE Jean-Baptiste (jusqu'à l'OJ N°25), LACASSAGNE Alain, LACOSTE Xavier, LAFITE Guy, LAFITTE Pascal, LAFLAQUIERE Jean-Pierre (jusqu'à l'OJ N°47), LAMERENS Jean-Michel, LARRABURU Anton, LARRALDE André, LARRAMENDY Jules, LARRANDA Régine, LATAILLADE Robert, LESRADE Daniel, LEIZAGOYEN Sylvie, LOUGAROT Bernard (jusqu'à l'OJ N°49), LOUSTAUDAUDINE Jean-Jacques représenté par AROTCE CASTILLON Marie Noëlle, MANDAGARAN Arnaud représenté par LARBAIGT Bernard, MARTIN-DOLHAGARAY Christine, MEYZENC Sylvie (jusqu'à l'OJ N°8), MIALOCQ Marie-José, MILLET-BARBÉ Christian, MINONDO Raymond, MIRANDE Jean-Pierre (à compter de l'OJ N°3 et jusqu'à l'OJ N°26), MOTSCH Nathalie (jusqu'à l'OJ N°43), MOUESCA Colette, NARBAIS-JAUREGUY Éric (jusqu'à l'OJ N°61), NEGUELOUART Pascal (jusqu'à l'OJ N°46), NEYS Philippe (jusqu'à l'OJ N°15), NOUSBAUM Pierre-Marie (jusqu'à l'OJ N°17), OÇAFRAIN Gilbert, OÇAFRAIN Michel (jusqu'à l'OJ N°24), OLÇOMENDY Daniel, OLIVE Claude (jusqu'à l'OJ N°17), ONDARS Yves représenté par BISCHAICHIPY Maité, ORTIZ Laurent, PONS Yves (jusqu'à l'OJ N°63), POULOU Guy, POYDESSUS Jean-Louis (jusqu'à l'OJ N°61), POYDESSUS Philippe (jusqu'à l'OJ N°51), PRAT Jean-Michel, PREBENDE Jean-Louis, SAINT ESTEVEN Marc représenté par DUFOURCQ Robert, SAN PEDRO Jean (jusqu'à l'OJ N°51), SANPONS Maryse, SANSBERRO Thierry, SECALOT Michel, SERVAIS Florence, SOROSTE Michel (jusqu'à l'OJ N°63), THEBAUD Marie-Ange, THICOIPÉ Michel, UHART Michel, URRUTIAGUER Sauveur (jusqu'à l'OJ N°17), UTHURRALT Dominique, VERNASSIERE Marie-Pierre, VEUNAC Jacques, VEUNAC Michel, VILLENEUVE Arnaud, YBARGARAY Jean-Claude.

ABSENTS OU EXCUSES :

ABBADIE Arnaud, AGUERRE Barthélémy, ALDACOURROU Michel, ANGLADE Jean-François, ARAMENDI Philippe, ARHANCHIAGUE Jean-Pierre, BARATE Jean-Michel, BARUCQ Guillaume, BIDEgain Gérard, BORDES Alexandre, BURRE CASSOU Marie-Pierre, CAMOU Jean-Michel, CARRERE Bruno, DAVANT Allande, DONAPETRY Jean-Michel, DUBLANC Gilbert, DUBOIS Alain, ECHEVERRIA Andrée, ECHEVERRIA Philippe, ERNAGA Michel, ESCAPIL-INCHAUSPÉ Philippe, ESMIEU Alain, ESPIAUBE Marie-José, ETCHART Jean-Pierre, ETCHEMAITE Pierre, ETCHEMENDY René, EYHARTS Jean-Marie, GARICOITZ Robert, GOMEZ Ruben, GUILLEMIN Christian, HARRIET Jean-Pierre, HEUGUEROT Daniel, IDIART Michel, INCHAUSPÉ Beñat, IRASTORZA Didier, IRIGARAY Bruno, IRIGOIN Didier, IRIGOYEN Nathalie, ITHURRIA Nicole, JUZAN Philippe, LAPEYRADE Roger, LARRODE Jean-Pascal, LASSERRE Marie, LASSERRE-DAVID Florence, LAUQUÉ Christine, LEURGORY Charles, LISSARDY Sandra, MONDORGE Guy, PEILLEN Jean-Marc, PICARD-FELICES Marie, SUESCUN Pierre, TRANCHÉ Frédéric, UGALDE Yves.

PROCURATIONS :

ALZURI Emmanuel à SANPONS Maryse (à compter de l'OJ N°53) ; ARAMENDI Philippe à ELIZALDE Iker, ARHANCHIAGUE Jean-Pierre à IBARRA Michel, BARUCQ Guillaume à MOTSCH Nathalie (jusqu'à l'OJ N°43), BERGÉ Mathieu à CAPDEVIELLE Colette (jusqu'à l'OJ N°15), BERTHET André à DEQUEKER Valérie (à compter de l'OJ N°47), BICAIN Jean-Michel à BIDART Jean-Paul (à compter l'OJ N°36), BIDEgain Gérard à NARBAIS-JAUREGUY Eric (jusqu'à l'OJ N°61), BORDES Alexandre à DALLEMANE Michel, CARRERE Bruno à GALLOIS Françoise, DONAPETRY Jean-Michel à GASTAMBIDE Arño, DUBOIS Alain à ANCHORDOQUY Jean-Michel, ECHEVERRIA Andrée à AGUERGARAY Léonie, ECHEVERRIA Philippe à BAUDRY Paul (jusqu'à l'OJ N°47), ESCAPIL-INCHAUSPÉ Philippe à DUHART Agnès, ESMIEU Alain à DURRUTY Sylvie, ESPIAUBE Marie-José à DOYHENART Jean-Jacques, ETCHEMAITE Pierre à ARROSSAGARAY Pierre, ETCHEMENDY René à OLCOMENDY Daniel, ETCHETO Henri à CAPDEVIELLE Colette (à compter de l'OJ N°54), EYHARTS Jean-Marie à HIRIGOYEN Roland, GARICOITZ Robert à EYHERABIDE Pierre, GOMEZ Ruben à VILLENEUVE Arnaud, HARRIET Jean-Pierre à SANSBERRO Thierry, HEUGUEROT Daniel à EXILARD Pascale, HIRIART Michel à POULOU Guy (à compter de l'OJ N°51), INCHAUSPÉ Beñat à FIESCHI Pierre, IRASTORZA Didier à JOUGLEUX Bernadette, ITHURRIA Nicole à ELHORGADARGAINS Gaxuxa, JOCOU Pascal à ARRABIT Bernard (à compter de l'OJ N°14), LABORDE-LAVIGNETTE Jean-Baptiste à DUHART Peyuco (à compter de l'OJ N°27), LARRODE Jean-Pascal à BERLAN Simone, LASSERRE Marie à BERTHET André (jusqu'à l'OJ N°46), LASSERRE-DAVID Florence à HIALLE Sylvie, LAUQUÉ Christine à LACASSAGNE Alain, LISSARDY Sandra à NOUSBAUM Pierre-Marie (jusqu'à l'OJ N°17), MEYZENC Sylvie à MILLET-BARBE Christian (à compter de l'OJ N°10), MIRANDE Jean-Pierre à ETCHEBEST Michel (à compter de l'OJ N°28),

MONDORGE Guy à PONS Yves (jusqu'à l'OJ N°66), NEGUELOUART Pascal à LARRALDE André (à compter OJ N°47), NEYS Philippe à DEVEZE Christian (à compter de l'OJ N°16), NOUSBAUM Pierre-Marie à HIRIART Michel (à compter de l'OJ N°18 et jusqu'à l'OJ N°50), OÇAFRAIN Michel à OÇAFRAIN Gilbert à compter de l'OJ N°25), OLIVE Claude à BLEUZE Anthony (à compter de l'OJ N°18 jusqu'à l'OJ N°55), PICARD-FELIGES Marie à ETCHETO Henri (à compter de l'OJ N°7 et jusqu'à l'OJ N°53), UGALDE Yves à SOROSTE Michel jusqu'à l'OJ N°63), URRUTIAGUER Sauveur à DELGUE Jean Pierre (à compter de l'OJ N°18).

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur LARRALDE André.

**OJ N°7 - AMENAGEMENT ET HABITAT.
PLANIFICATION – AUTORISATIONS DROIT DES SOLS.
COMMUNE DE SAINT JEAN-DE LUZ - APPROBATION DE LA MODIFICATION N°9 DU
PLAN LOCAL D'URBANISME (PÔLE TERRITORIAL SUD PAYS BASQUE).**

Rapporteur : M. Pascal JOCOU

La procédure de modification n° 9 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Saint Jean de Luz a été engagée par décision du Président de la Communauté d'Agglomération du Pays Basque en date du 20 avril 2017 afin de procéder à diverses évolutions règlementaires (règlement littéral et règlement graphique) entrant dans le champ d'application de la procédure de modification défini à l'article L 153-41 du code de l'urbanisme, et notamment au changement de classement d'emprises foncières identifiées pour permettre un usage d'habitation sur le site « Trikaldi », et sur le terrain sis 22 avenue Larreguy, quartier Aice Errota .

Ce projet de modification entre dans le champ d'application de la procédure défini aux articles L 153-36 et suivants du code de l'urbanisme.

Le dossier a été soumis à enquête publique du 15 juin 2017 au 17 juillet 2017 inclus.

Vu l'arrêté préfectoral n°64-2016-07-13-01 en date du 13 juillet 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, fixant notamment ses compétences ;

Vu le champ d'application de la modification défini aux articles L153-36 et suivants du code de l'urbanisme ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint Jean de Luz approuvé le 28 juillet 2006, objet de 2 révisions simplifiées approuvées le 25 février 2011 et le 20 juillet 2012, et de 8 modifications approuvées le 3 juillet 2009, 23 juillet 2010 (M2 et M3), 25 février 2011, 22 juillet 2011, 21 octobre 2011, 20 juillet 2012, 31 mai 2013 ;

Vu la décision du Président de la Communauté d'Agglomération du Pays Basque en date du 20 avril 2017 d'engagement de la procédure de modification n° 9 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint Jean de Luz ;

Vu le projet de modification n° du PLU de la commune de Saint Jean de Luz notifié aux personnes publiques et organismes associés et soumis à enquête publique ;

Vu la notification en date du 17 mai 2017, du dossier de projet de modification n°9 à Monsieur le Maire de Saint Jean de Luz, Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques, Madame la Sous-Préfète de Bayonne, Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer, Messieurs les Présidents du Conseil Régional de la Nouvelle Aquitaine, du Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques, de la Chambre de Commerce et d'Industrie Bayonne Pays Basque, de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Pyrénées Atlantiques, de la Chambre départementale d'Agriculture des Pyrénées Atlantiques, du Syndicat des Transports de l'Agglomération Côte Basque-Adour, du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération de Bayonne et du Sud Landes, de la Section régionale de conchyliculture ;

Vu le courrier du 31 mai 2017 par lequel Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Bayonne Pays Basque fait part de de son absence de remarques ;

Vu le courrier du 10 juillet 2017 par lequel Monsieur le Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Pyrénées Atlantiques fait part de son absence de réserve particulière ;

Vu la délibération du Conseil Syndical du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération de Bayonne et du Sud Landes en date du 8 juin 2017 qui émet un avis favorable ;

Vu l'enquête publique sur le projet de modification n°9 qui s'est déroulée du 15 juin 2017 au 17 juillet 2017 inclus à la mairie de de Saint Jean de Luz et au siège de la Communauté d'Agglomération Pays Basque ;

Vu le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur rendu le 14 août 2017 ;

Vu l'avis favorable émis par Madame le commissaire enquêteur sur le dossier de modification n° 9 du PLU de Saint Jean de Luz soumis à l'enquête, sans réserve, et qui prend acte de deux engagements de la Communauté d'Agglomération Pays Basque émis dans son mémoire en réponse en date du 4 août 2017 :

- Suite à l'observation de Madame le commissaire-enquêteur : apporter des mentions complémentaires à la légende du document graphique afin d'en faciliter la lisibilité, comme demandé dans le procès-verbal de synthèse des observations rédigé par Madame le commissaire enquêteur le 21 juillet 2017. La légende du document graphique (pièces Zonage Nord, Zonage Sud) sera précisée de la manière suivante : remplacement du texte de légende du document graphique « reculement de 5m » par « reculement graphique » en se reportant aux distances mentionnées sur le plan de zonage. On précise que ce recul graphique concerne tant l'alignement graphique porté à l'article 6 (distance par rapport aux voies et emprises publiques existantes et à créer) déjà existant avant la présente modification n°9 (soit un reculement de 5m) que l'article 7 (implantation par rapport aux limites séparatives) qui concerne spécifiquement le projet Trikali.
- Suite à l'observation de l'association ATALAIA : il convient de modifier le rapport de présentation complémentaire en mentionnant que le projet de changement de zonage avenue Larreguy concerne la parcelle BE40 et une partie de la parcelle BE 66, comme le montre le plan de zonage Nord. Cette partie de la parcelle BE 66 correspond à une bande étroite longeant la parcelle BE 40 et sur laquelle figure une partie des garages vétustes existants.

Vu les modifications qu'il est projeté d'apporter au projet de modification n°9 du Plan Local d'Urbanisme de Saint Jean de Luz, évoquées ci-dessus ;

Tous ces éléments sont exposés en séance,

Vu le dossier du projet de modification n°9 du Plan Local d'Urbanisme amendé en conséquence ;

Vu la présentation de synthèse de la procédure et l'enquête publique exposée en présente séance et adressée à l'ensemble des conseillers ;

Considérant que le dossier de modification n°9 du PLU de Saint Jean de Luz est amendé comme demandé par Madame le commissaire enquêteur pour être approuvé ;

Après en avoir délibéré, et au vu de ce qui précède, il est demandé au Conseil communautaire de :

- d'approuver le dossier de modification n°9 ci-annexé du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint Jean de Luz en tenant compte des deux modifications demandées par Madame le commissaire-enquêteur :
 - o apporter des mentions complémentaires à la légende du document graphique (pièces Zonage Nord, Zonage Sud) : remplacement du texte de légende du document graphique « reculement de 5m » par « reculement graphique » en se reportant aux distances mentionnées sur le plan de zonage ;
 - o modifier le rapport de présentation complémentaire en mentionnant que le projet de changement de zonage avenue Larreguy concerne la parcelle BE40 et une partie de la parcelle BE 66, comme le montre le plan de zonage Nord.

En application de l'article R153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera affichée à la mairie de Saint Jean de Luz et à la Communauté d'Agglomération Pays Basque pendant une durée d'un mois, publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération ; mention de ces affichages sera insérée dans un journal diffusé dans le département.

La présente délibération sera exécutoire :

- à compter de sa réception à la Sous-Préfecture, si celle-ci n'a notifié aucune modification au contenu du dossier, ou, dans le cas contraire, à dater de la prise en compte par la collectivité des modifications demandées par l'Etat ;
- et dès l'exécution des formalités de publicité dans la presse.

ADOPTÉ A LA MAJORITE

Pour : 138 voix

Contre : 25 voix

Abstention : 32

Ne prend pas part au vote : 3

Non votants : 13

Contre : 002 AGUERGARAY Léonie , 004 ALCUGARAT Christian , 007 ANCHORDOQUY Jean-Michel , 010 ARAMENDI Philippe , 080 DUBOIS Alain , 085 ECHEVERRIA Andrée , 087 ELGOYHEN Monique , 091 ELIZALDE Iker , 092 ERDOZAINCY-ETCHART Christine , 106 ETCHEMENDY René , 109 ETCHEVERRY Maialen , 112 EXILARD Pascale , 119 GALLOIS Françoise , 122 GASTAMBIDE Arno , 130 GUILLEMOTONIA Pierre , 134 HEUGUEROT Daniel , 143 IHIDOY Sébastien , 147 IRASTORZA Didier , 153 IRIGOIN Jean-Pierre , 167 LAFITTE Pascal , 184 LOUGAROT Bernard , 201 OCAFRAIN Michel , 202 OLCOMENDY Daniel , 218 SECALOT Michel , 226 UHART Michel

Abstention : 014 ARROSSAGARAY Pierre , 024 BELLEAU Gabriel , 031 BICAIN Jean-Michel , 043 BUSSIRON Jean-Yves , 049 CARRERE Bruno , 056 CASTAING Alain , 058 CAZALIS Christelle , 059 CHANGALA André , 061 CLAVERIE Peio , 077 DONAPETRY Jean-Michel , 078 DOYHENART Jean-Jacques , 093 ERGUY Chantal , 098 ESPIAUBE Marie-José , 099 ETCHART Jean-Louis , 101 ETCHEBERRY Jean-Jacques , 104 ETCHEMAITE Pierre , 115 FIESCHI Pierre , 120 GAMOY Roger , 133 HAYE Ghislaine , 144 INCHAUSPE Benat , 145 INCHAUSPE Henry , 146 IPUTCHA Jean-Marie , 149 IRIART Jean-Claude , 150 IRIART Jean-Pierre , 172 LARRALDE André , 174 LARRANDA Régine , 197 NEGUELOUART Pascal , 198 NEYS Philippe , 204 ONDARS Yves , 212 PREBENDE Jean-Louis , 216 SANPONS Maryse , 233 YBARGARAY Jean-Claude

Ne prend pas part au vote : 044 BUTORI Nicole, 083 DURRUTY Sylvie, 164 LACASSAGNE Alain

Non votants : 019 BARUCQ Guillaume, 194 MOTSCH Nathalie), 042 JOUGLEUX Bernadette, 050 CARRICABURU Jean, 064 DALLEMAYNE Michel, 068 DE CORAL Odile, 073 DENDARIETA Michel, 076 DEVEZE Christian, 105 ÉTCHEMENDY Jean , 118 GALANT Jean-Michel , 127 LEIZAGOYEN Sylvie , 166 LAFITE Guy , 186 MANDAGARAN Arnaud , 194 MOTSCH Nathalie

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services

Xavier ASPORD



Certifié exécutoire
Transmis au contrôle de légalité le 09 OCT. 2017
Publié le 09 OCT. 2017